

FAITES AUX FEMMES DES VIOLENCES DU SUJET POUR TRAITER ET DU SEXISME



POUR PLUS D'INFORMATIONS CONTACTEZ

festivaldesgaleres@urbanprod.net



LE SEXISME

LE SEXISME EST UNE DISCRIMINATION ENVERS UNE PERSONNE EN RAISON DE SON SEXE.

LES STÉRÉOTYPES DE GENRE

Les stéréotypes sont de représentations simplifiées de certaines caractéristiques attribuées à un individu ou à un groupe. (ex : « les fonctionnaires sont des feignants »)
Les stéréotypes de genre ont un impact sur les rôles attribués aux femmes et aux hommes dans la société :

- « les filles sont nulles en mathématiques »
- « les hommes ne pleurent jamais »
- « les garçons ont plus de besoins sexuels que les filles »
- « les filles qui portent des jupes courtes sont des filles faciles »
- « les femmes sont faites pour s'occuper de leur maison et de leurs enfants »

LES RÔLES SEXUELS

C'est le fait d'attribuer des rôles et des fonctions dans la société déterminés par le sexe. « A la maison maman fait la cuisine et le ménage, papa bricole et tond la pelouse »

Même si l'égalité entre les femmes et les hommes a progressé, ces stéréotypes et les rôles de chacun reste ancrés dans notre culture. En éduquant leurs enfants, les femmes comme les hommes transmettent même inconsciemment ces idées reçues : les filles sont plus fragiles, les garçons ont besoin de faire du sport, les filles participent plus que les garçons aux tâches ménagères...

Le sexisme est encore fort et très répandu dans notre société. Les femmes ne choisissent pas librement de garder un statut inférieur.

Les stéréotypes (que nous avons tous) nous permettent de simplifier notre vision du monde. Il faut juste être conscient que nos représentations sociales ne sont pas toujours justes.

Sans prise de conscience de ce phénomène, les rôles sexuels se perpétuent. Ainsi un homme acceptera assez mal d'être dirigé par une femme, tout comme un homme aura du mal à reprendre son travail à l'issue d'un congé parental d'éducation.

Les femmes sont plus souvent victimes du « sexisme ordinaire » qui représente une perte de temps : un garagiste préférera expliquer les causes d'une panne à monsieur car madame n'a certainement aucune connaissance en mécanique.

Le sexisme contribue à la tolérance que l'on peut avoir des violences faites aux femmes. « les filles changent tout le temps d'avis, si elle répond non à mes avances, je peux continuer, elle va finir par dire oui », « si il lui a mis une giffe c'est qu'elle a du bien le chercher ! », « elle portait une jupe, après qu'elle ne se plaigne pas de se faire agresser », « quoi ! le viol conjugal...si elle ne respecte pas son devoir ! »

Il est donc nécessaire de prendre conscience que les femmes ne sont pas toutes fragiles, subtiles, volatiles, maternantes, soumises, qu'elles n'ont pas toutes envie de rencontrer un prince charmant et avoir beaucoup d'enfants. De la même façon, les hommes ne sont pas tous forts, autoritaires, sportifs, leaders, rationnels... bref Barbie face à Musclor.

La société par contre a accepté une véritable émancipation des femmes. Les femmes qui travaillent doivent dans le même temps être en capacité de gérer leur foyer, éduquer de leurs enfants, assurer le soutien de leurs parents. L'image de Wonder Woman mais en mieux... mis à part que ce n'est qu'un mythe, la charge mentale est trop forte, elles finissent par saturer. Mais cette idée ne valorise pas non plus l'évolution des hommes qui s'investissent de plus en plus dans leur rôle de père et dans les tâches domestiques (même si statistiquement ils restent minoritaires...)

Exemples des différences filles- garçons :

- Se maquiller, mettre certains vêtements ou même pleurer sont des comportements mal acceptés car connotés féminins. Alors qu'une femme peut facilement adopter des attributs masculins, ce qui s'explique parce qu'être une femme est considérée comme dégradant.

- une fille peut jouer aux legos, alors qu'un garçon jouant à la barbie soulèvera systématiquement des inquiétudes.

QUELQUES EXEMPLES DE REMARQUES SEXISTES

« POURQUOI LES GARÇONS NE SONT PAS HABILES AVEC LES BÉBÉS ? PARCE QU'ILS SONT PLUS HABILES AVEC LEURS PIEDS ET 1 BALLON, ET TOI TU TE DÉBROUILLES COMMENT SUR UN TERRAIN DE FOOT ? »

« T'AURAI FAIT UN BON EXPERT COMPTABLE, DOMMAGE QUE TU SOIS UNE FILLE »

« PORTER UNE JUPE POUR PASSER UN ORAL ? IL FAUT BIEN QU'ON AIT QUELQUE CHOSE À NOTER !,, »

« FAUT BIEN QU'ON SE COMPRENNE : MOI J'AIME BIEN COUCHER AVEC DES FEMMES PAS TRAVAILLER AVEC ! »

« QUEL EST LE CHANCEUX QUI VOUS ENTRETIENT ? »

« LES FEMMES C'EST QUE L'EAU QUI SORT SOIT ÇA PISSE SOIT ÇA PLEURE. »

« BON LÀ LES FILLES VOUS POUVEZ FAIRE AUTRE CHOSE, ON VA PARLER DES CHOSSES COMPLIQUÉES AVEC LES GARÇONS SUR L'INDUSTRIE DE L'ARMEMENT »

« HEUREUSEMENT QU'IL Y A DES FEMMES POUR RELEVER LE NIVEAU EN LETTRES. LES GARÇONS RETOURNEZ FAIRE VROUM VROUM AVEC VOS CAMIONS »

AU BILLARD : « ELLE SAIT SE SERVIR D'UNE QUEUE CELLE-LÀ ! »

LE PETIT COPAIN D'UNE JEUNE FILLE QUI VIENT DE SE FAIRE AVORTER « J'VEUX PAS DIRE MAIS BON, T'AURAI PU FAIRE ATTENTION ! »

« LA PROCHAINE FOIS QUE TU VEUX ÊTRE CRÉDIBLE, MET UNE JUPE PLUS LONGUE, DÉJÀ QUE T'AS DES GROS SEINS ! »

« VOUS ÊTES SILENCIEUSE ET DÉCORATIVE »

« NOUS AVONS RECRUTÉ UNE SUPER COMMERCIALE TRÈS JOLIE ! »

« C'EST TELLEMENT SIMPLE QUE MÊME UN HOMME PEUT LE FAIRE ! »

« C'EST DEPUIS QUE LES UTÉRUS ONT ENVAHI LE SERVICE QUE ÇA AVANCE PLUS ! »

« TOUT HOMME DEVRAIT AVOIR UNE FEMME QU'IL ADORE »



QUELQUES DATES...

1791 : Olympe de Gouges rédige la « Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne »

1792 : La loi permet le divorce par consentement mutuel

1804 : Le code civil prévoit que : « le mari doit protection à la femme, la femme doit obéissance à son mari »

1850 : Création obligatoire d'écoles de filles dans les communes de 800 habitants (loi Falloux)

1876 : Hubertine Auclert fonde la société Le droit des femmes qui soutient le droit de vote pour les femmes

1903 : Marie Curie reçoit le prix Nobel de physique

1920 : La loi assimile la contraception à l'avortement qui est considéré comme un crime

1924 : Uniformisation des programmes scolaires masculins et féminins et création d'un baccalauréat unique

1938 : Suppression de l'incapacité juridique de la femme mariée

1944 : Droit de vote et d'éligibilité pour les femmes.

1946 : Suppression de la notion de « salaire féminin »

1965 : Les femmes mariées peuvent exercer une profession sans l'autorisation de leur mari.

1967 : Loi Neuwirth autorise la contraception

1970 : L'autorité parentale remplace la « puissance paternelle »

1972 : Reconnaissance du principe « à travail égal, salaire égal ».

1975 : Loi Veil pour l'Interruption Volontaire de Grossesse - IVG

1976 : La mixité devient obligatoire pour tous les établissements scolaires publics

1982 : L'IVG est remboursée par la Sécurité sociale

1983 : Loi Roudy pose le principe de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

1984 : Le congé parental est ouvert à chacun des parents

1991 : Édith Cresson première femme 1re ministre

1993 : La loi du 8 janvier affirme le principe de l'exercice conjoint de l'autorité parentale à l'égard de tous les enfants, quelle que soit la situation des parents (mariés, concubins, divorcés, séparés).

2000 : Mise en œuvre d'une politique globale d'égalité des chances dans le système éducatif

2002 : - Création du congé de paternité

- Reconnaissance de l'autorité parentale conjointe + garde alternée + coparentalité

- L'enfant peut porter le nom de ses deux parents

2004 : La loi du 26 mai relative au divorce introduit la procédure d'éviction du conjoint violent.

2005 : La loi du 12 décembre relative au traitement de la récidive des infractions pénales donne la possibilité au juge pénal d'ordonner à l'auteur de violences de résider hors du domicile ou de la résidence du couple.

2006 : - Loi du 4 avril renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple ou commises contre les mineurs ajout le partenaire "pacsé" et les "ex" au titre des circonstances aggravantes.

- Introduction de la notion de respect dans les obligations du mariage

- Alignement de l'âge légal du mariage pour les garçons et les filles à 18 ans

- Loi relative à l'égalité salariale entre les femmes et les hommes.

- 29 % des entreprises sont créées par des femmes

- Les salaires des femmes sont inférieurs de 27 % à ceux des hommes. (Données DARES)

- En droit direct, les femmes touchent 825 € en moyenne contre 1 426 € pour les hommes, soit 50 % des retraites des hommes

2008 : - Inscription dans la Constitution de « l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales ».

2010 : Vote de la loi relative aux violences faites spécifiquement aux femmes, aux violences au sein des couples et aux incidences de ces dernières sur les enfants : création de l'ordonnance de protection des victimes et du délit de harcèlement moral au sein du couple.

2012 : Vote de la Loi n° 2012-954 du 6 août 2012 relative au harcèlement sexuel.

2014 : Vote de la Loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes

2016 : Vote de la Loi n° 2016-444 du 6 avril 2016 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et accompagner les personnes prostituées